

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lre}
NIVERLET, libraires ;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.
7 heures 55 minut. soir, Omnibus.
4 — 30 — — Express.
3 — 47 — — matin, Poste.
9 — 4 — — Omnibus.
Départ de Saumur pour Angers.
1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.
9 heures 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — — matin, Omnibus.
6 — 23 — — soir, Omnibus.
10 — 11 — — Poste.
Départ de Saumur pour Tours.
3 heures 4 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Il est probable, que le roi François II ne voudra pas attendre derrière les murs de Gaëte pour laisser se produire lentement et dans les plus déplorables conditions pour ses soldats et pour lui-même une solution que ses intérêts bien entendus, comme le juste sentiment de sa dignité, doivent le porter à hâter par un coup hardi, quelle qu'elle puisse être d'ailleurs.

Le jeune roi a compris, croyons-nous, cette situation. On l'a vu par la bataille du Volturne; tout donne à penser qu'il se prépare actuellement une nouvelle prise d'armes qui, si elle ne rend pas au jeune monarque une couronne à peu près perdue, jettera du moins sur sa personne un lustre, qu'au point de vue de la dignité des souverains, il eût été malheureux qu'il n'ait point mérité.

D'ailleurs, la situation de Naples est arrivée à ce point que, de quelque part qu'elle vienne, une solution est absolument nécessaire.

Des troubles succèdent aux troubles, et les agitations démoralisent cette masse déjà peu propre aux émotions de la politique. Le dictateur a dû menacer de l'intervention de la force si le cri de « Vive la République » était proféré, ce qui donne à penser que, quoi qu'il en ait pu dire, M. Mazzini ne laisse pas d'agiter l'opinion.

Les dernières nouvelles de l'Italie du Nord nous apprennent que l'Autriche concentre ses principales forces à Rovigo et Mantoue. On pense que cette mesure est prise dans un but purement défensif.

A Viterbe, les autorités pontificales ont été rétablies sans difficulté. Cette mesure a été prise par l'autorité française au milieu de l'empressement des populations, qui ont témoigné leur satisfaction de la sagesse qui a présidé au rétablissement de l'ordre.

On a voulu prêter à l'Espagne l'intention d'intervenir dans les affaires d'Italie. Le gouvernement de la reine Isabelle n'a jamais manifesté une pareille pensée, et nous croyons pouvoir affirmer que les bruits répandus à cet égard sont dénués de toute espèce de fondement.

Une dépêche télégraphique de Madrid, en date du 17, porte que l'instruction est commencée contre l'auteur de l'attentat de la Puerta del Sol. Il se nomme Rodrigue Servia, et était employé chez un député, M. Nunez Prado. Au reste, le coupable avoue son crime. (Le Pays.)

Les dernières lettres de Naples démentent complètement la nouvelle de la capture du paquebot français *Protis*, reproduite par des journaux, d'après une dépêche télégraphique de Marseille.

Voici quels sont les faits qui ont probablement donné naissance à ce faux bruit :

Lorsque le roi François II a quitté sa capitale, les paquebots à vapeur français qu'il employait au transport de ses troupes se sont divisés : les uns sont restés à Naples, attendant le paiement de leurs arrérages; les autres ont suivi à Gaëte l'armée royale. Au nombre de ces derniers se trouve le paquebot de la compagnie Phocéenne le *Protis*.

Le 6 octobre, ce paquebot se présentait devant la ville d'Augusta. Un aide-de-camp du roi se trouvait à bord, sa mission était de venir prendre, pour les conduire à Gaëte, ceux des soldats qui désiraient rejoindre l'armée royale.

En l'absence de toute autorité sur les lieux, le capitaine du *Protis* reçut à son bord 560 officiers et soldats dont le désir était de le suivre à Gaëte, bien que la capitulation de la garnison d'Augusta portât que les troupes seraient débarquées à Naples par les soins de la municipalité de ce district et sur des bâtiments garibaldiens.

Le *Protis* était à peine à deux milles d'Augusta qu'il était hélé par un transport de guerre sarde ou garibaldien, à bord duquel se trouvait le vice-consul de France à Syracuse. Le *Protis* stoppa et reçut le vice-consul de France, sans permettre à aucune autre personne de le visiter et de monter à bord. Le vice-consul reprocha au capitaine du *Protis* d'avoir violé la capitulation, et voulut le faire retourner en arrière; le capitaine s'y refusa, mais il s'engagea sur l'honneur à faire route pour Naples, où il arriva dans la nuit du 8 au 9 octobre, après avoir communiqué à Messine avec le vaisseau de guerre français l'*Impérial*.

A son arrivée sur la rade, le capitaine du *Protis*

fut invité par le gouvernement de Naples à renvoyer à terre et sans armes les soldats qu'il avait à son bord. L'intention du gouvernement dictatorial était de faire ces soldats prisonniers de guerre comme ayant violé la capitulation en prenant passage sur un navire autre qu'un bâtiment de la marine garibaldienne, ainsi que la chose avait été stipulée.

Cette détermination faisait jouer à la marine française un rôle qu'elle ne pouvait accepter. Le vice-amiral Le Barbier de Tinan, informé de tout ce qui avait eu lieu, fit savoir au producteur qu'il ne pouvait être argué de la violation de la capitulation pour constituer la garnison royale prisonnière, et qu'il ne permettrait pas son débarquement dans de pareils termes, dût-il la renvoyer à Gaëte escortée par un navire de guerre. Il fut donc convenu que les soldats passagers seraient interrogés sur leurs intentions en présence d'un aide-de-camp de l'amiral français.

360 soldats demandèrent à rejoindre le roi, 200 à rester dans leurs familles, et 1 seul se présenta pour prendre du service dans l'armée garibaldienne.

Le lendemain, le *Protis* faisait route pour Gaëte avec les 360 soldats qui avaient demandé à rejoindre l'armée royale. (Moniteur.)

Nous donnons, d'après le *Constitutionnel*, le texte de la note par laquelle le baron Winspeare, ministre de Naples, a annoncé son départ à M. de Cavour. Cette note est datée du 7 octobre :

Excellence,

L'occupation du royaume des Deux-Siciles par les troupes piémontaises, dont l'annonce m'est faite par la communication de Votre Excellence à la date d'hier, est un fait si ouvertement contraire aux bases de toute loi et de tout droit qu'il semblerait à peu près inutile de s'arrêter à en démontrer l'illégalité.

Les faits qui ont devancé cette invasion et les liens de parenté et d'amitié aussi anciens qu'intimes qui existaient entre les deux couronnes la rendent si extraordinaire et si nouvelle dans l'histoire des nations modernes que l'esprit généreux du roi, mon auguste maître, se refusait à la croire possible, et effectivement, dans la protestation que le général Casella, son ministre des affaires étrangères,

FEUILLETON

LOUISE MICHAUD.

(Suite.)

— Mais qui vous donne à penser, Monsieur, reprit Henri, que ma présence dans cette maison doit être un danger pour M^{lre} Louise; et ne peut-on donc pas, sans avoir de ces arrière-pensées que vous semblez supposer, rendre à quelques voisines de campagne...

— Cessez, Monsieur, vis-à-vis d'un homme de mon caractère de continuer un pauvre mensonge qui est la première preuve des projets dont vous essayez de vous défendre... il est indigne de vous et de moi.

— Cependant...

— Pour qui me prenez-vous donc?... et croyez-vous me tromper aussi aisément que deux femmes sans expérience?... A qui donc persuaderez-vous de pareils enfantillages?... Comment, vous qui semblez appartenir au monde le plus élevé, qui occupez vraisemblablement à Paris un rang, une situation considérable, vous perdriez votre temps à venir voir dans la retraite modeste où elles vivent deux femmes que leur position, leur nais-

sance, le milieu auquel elles appartiennent, doivent vous rendre absolument étrangères, que vous avez connues par hasard et dont la vie ne doit pas être mêlée à la vôtre?... C'est avoir, monsieur, de l'esprit des autres une bien singulière opinion; que de penser qu'une pareille manière d'agir puisse être acceptée.

— Vous avez trop raison, monsieur l'abbé, reprit Henri confus, pour que j'essaie de soutenir un seul instant le rôle ridicule que vous m'attribuez: aussi bien mon intention est-elle de ne rien vous cacher à vous pas plus qu'à d'autres. Vous avez, j'en suis convaincu, tous les droits possibles à mes confidences, et il est inutile que je vous cache un secret qui bientôt n'en sera plus un pour personne. J'aime Louise, monsieur l'abbé, et mon intention bien arrêtée est de demander sa main à celle qui a le droit d'en disposer.

— C'est fort bien l dit M. Morisset après un moment de silence, et je vous sais gré d'un aveu qui prouve en faveur de votre caractère. Mais permettez-moi de vous faire observer qu'en pareil cas un galant homme débute autrement que vous ne l'avez fait.

— Que voulez-vous dire?...

— Une chose fort simple. Sans avoir beaucoup fréquenté le monde, je ne suis point cependant assez étranger à ses usages pour ignorer que ce n'est pas ainsi qu'on

agit. Vous vous appelez, dites-vous, M. de Brian; votre père est titré, fort riche, et l'un des serviteurs distingués de la monarchie. En supposant que cela soit vrai, ce que je crois d'ailleurs, je n'y vois précisément que des obstacles que le plus simple bon sens eût dû vous indiquer à vous-même. Vous êtes dans l'âge où il convient de vous établir: qui vous dit que M. de Brian n'a pas déjà formé des projets tout-à-fait en rapport avec votre situation? qui vous dit que l'ambition légitime que doit lui inspirer sa tendresse pour vous ne l'a pas engagé dans des démarches qu'il ne serait plus possible de rompre?

— Mon père ne m'a jamais dit un mot...

— Je le crois, reprit l'abbé, mais il est probable qu'il a ses projets, ses vues sur votre avenir. Et s'il en est ainsi, avez-vous donc le droit de les tromper au profit d'un caprice?

— Oh! ne dites pas cela; mon amour est sérieux.

— Soit; mais ce sentiment que je ne veux pas discuter vous enlève-t-il aux devoirs de votre situation? Etes-vous tellement libre que vous puissiez conclure une pareille union sans l'aveu de votre famille, et cet aveu, croyez-vous jamais l'obtenir?

— Je n'ai qu'un mot à vous répondre, monsieur l'abbé: dans le cas où ma famille s'opposerait à mon mariage

res, adressait le 16 septembre dernier, de Gaëte, à tous les représentants des puissances amies, il était clairement démontré que Sa Majesté avait la confiance que Sa Majesté sarde n'aurait jamais pu donner sa sanction aux actes d'usurpation accomplis sous l'égide de son royal nom, au sein de la capitale des Deux-Siciles.

Il est également superflu que je cherche à démontrer à Votre Excellence que cette protestation solennelle, jointe à plusieurs proclamations de mon auguste souverain et aux efforts héroïques faits sous les murs de Capoue et de Gaëte, répond incontestablement à l'étrange argument de l'abdication de fait de Sa Majesté, que j'ai été surpris de lire dans la communication sus-mentionnée de Votre Excellence.

L'anarchie a triomphé dans les Etats de S. M. sicilienne, par l'effet d'une révolution débordante dont, depuis le premier moment, tout le monde pressentait clairement les désordres futurs et à laquelle le roi, mon maître, proposait depuis longtemps aussi, mais en vain, à S. M. le roi de Sardaigne, d'opposer, d'un commun accord, une digue afin qu'elle ne sortît point de son lit et ne mit pas en péril, par ses excès, la vraie liberté et l'indépendance de l'Italie.

A cette heure fatale où un Etat qui compte 10 millions d'âmes défend les armes à la main les derniers restes de son autonomie historique, ce serait chose oiseuse de rechercher par qui cette révolution a été fortifiée au point de devenir un colosse et comment elle a pu parvenir à effectuer la plus grande partie des bouleversements qu'elle avait projetés.

Cette Providence divine, dont Votre Excellence a invoqué le très-saint nom, prononcera avant peu son arrêt lors du combat suprême, mais, quel que soit cet arrêt définitif, la bénédiction du Ciel ne descendra pas bien certainement sur ceux qui se disposent à violer les grands principes de l'ordre social et moral en se donnant comme les exécuteurs d'un mandat de Dieu. La conscience publique, elle aussi, lorsque ne pèsera plus sur elle le joug tyrannique des passions politiques, saura fixer le véritable caractère d'une entreprise usurpatrice commencée par l'astuce et accomplie par la violence.

L'accueil courtois que m'a fait cette population généreuse et loyale, accueil dont le souvenir vivra toujours dans mon cœur, me défend de m'avancer davantage dans la critique sévère des actes du gouvernement de S. M. sarde, mais Votre Excellence verra bien se rendre compte qu'un plus long séjour à Turin du représentant de S. M. Sicilienne serait incompatible avec la dignité de S. M. aussi bien qu'avec les coutumes internationales.

Voilà pourquoi, protestant solennellement contre l'occupation militaire sus-indiquée, et contre toute usurpation des droits sacrés de S. M. le roi du royaume des Deux-Siciles, déjà entreprise ou en voie d'être tentée par le gouvernement de S. M. le roi de Sardaigne; réservant, de plus, en même temps au roi François II, mon auguste maître, le libre exercice du pouvoir souverain qu'il a de s'opposer, par tous les moyens qu'il jugera les plus convenables, à ces agressions et usurpations injustes, comme aussi de faire les actes publics et solennels les plus utiles à la défense légitime de sa couronne royale, voilà pourquoi, dis-je, je me dispose à quitter cette résidence, aussitôt après avoir achevé de régler quelques intérêts particuliers de S. M., relatifs à la succession de son auguste mère, de sainte mémoire.

Avant mon départ, j'aurai l'honneur de présenter à Votre Excellence M. de Martini, lequel sera simplement chargé de lui transmettre les communications que le gouvernement du roi, mon maître, pourrait être plus tard dans le cas d'adresser encore au gouvernement de S. M. sarde.

Que Votre Excellence me permette, monsieur le comte, de prendre congé d'elle en la remerciant des procédés courtois qu'elle a bien voulu avoir toujours pour moi dans nos rapports personnels, et agréer, etc.

EXPÉDITION DE CHINE.

Des correspondances de la Chine font pressentir que les troupes alliées ne tarderont pas à s'emparer du Pei-ho. On croit que cette prise de possession sera immédiatement suivie d'un traité de paix entre le gouvernement chinois et les gouvernements de France et d'Angleterre. (Le Pays.)

Le *Moniteur* nous fournit d'intéressants détails sur le débarquement des forces alliées sur la rive droite du Petang.

« Les opérations des forces alliées dans les eaux du Pei-Ho ont pris un caractère qui éveille vivement l'attention publique; les détails apportés par le dernier courrier sont recherchés avec empressement; il paraît utile de les préciser.

» L'embarquement de toutes les troupes françaises a eu lieu le 26 juillet à Che-Fu; elles sont arrivées le 28, après une heureuse traversée, dans le golfe, à 12 milles environ de la passe du Peh-Tang.

» Une reconnaissance, composée d'officiers de la marine et de l'armée de terre, a été envoyée par le général de Montauban dans la rivière du Peh-Tang fort peu connue; partie pendant la nuit, elle a pu remonter à trois milles dans la rivière sans rencontrer autre chose que des pêcheries.

» Arrivés à cette distance, les officiers ont cherché à aborder la rive droite du Peh-Tang; mais ils ont rencontré de grandes difficultés.

» Après avoir marché environ 200 mètres dans l'eau, sur un fond de glaise, on trouve, à marée basse, une couche vaseuse, dans laquelle un homme peut marcher, en enfonçant jusqu'à la cheville; cette couche s'étend sur une largeur de 300 mètres jusqu'à la terre ferme. La passe du Peh-Tang, à marée haute, est de 10 pieds; les canonnières seules pouvaient la franchir.

» La mer étant devenue mauvaise, les troupes ont dû rester à bord jusqu'au 1^{er} août. Ce jour-là, le temps a paru assez calme pour que les bâtiments légers à vapeur, ayant un tirant d'eau de moins de 9 pieds, pussent remorquer les chaloupes, canots et jonques, portant, en troupes françaises, 2,000 hommes, une batterie de quatre, la batterie de montagne, une section du génie, une section d'ambulance et 200 coolies. Il avait été convenu entre les commandants des forces alliées que les Anglais emmèneraient le même effectif, moins l'artillerie.

» A midi et demi, heure de la plus haute marée, la barre a été franchie; la flottille, s'étant avancée jusqu'au point où la reconnaissance avait eu lieu, a reçu l'ordre de mouiller; la marée couvrait encore les rives du Peh-Tang à une grande distance; on voyait parfaitement les forts de la rive droite et de la rive gauche ainsi que plusieurs villages considérables d'une assez pauvre apparence. Au milieu de

ces villages, on distinguait celui de Peh-Tang-Tcheu, qui communique avec le Pei-Ho au moyen d'une chaussée de 6 à 7 mètres de largeur.

» Il importait de surprendre les forts par une action vigoureuse, et d'empêcher surtout que les Chinois ne détruisissent un pont qui reliait la chaussée au village; les troupes reçurent l'ordre de se jeter à l'eau à trois heures et demie; il avait été décidé que la marine quitterait le mouillage à minuit; remonterait le Peh-Tang avec les canonnières seulement, passerait sous le feu des forts, et viendrait les prendre à revers, pendant que la colonne de terre, composée de 4,000 hommes et de deux batteries françaises, les prendrait en écharpe en suivant la chaussée.

» Le général de Montauban se mit à l'eau à la tête de ses troupes. Le général Grant suivit son exemple et bientôt les forces alliées touchèrent cette terre si difficile à aborder et que nos armes ne quitteront qu'après la chute des forts de Pei-Ho. Les cris de: *Vive l'Empereur!* auxquels les Anglais répondirent par un hurra frénétique, prouvèrent que ce bain de mer improvisé et cette marche si pénible dans la vase du fleuve n'avait fait que surexciter l'énergie des assaillants.

» Le reste des troupes et la batterie de montagne ont été débarqués en attendant que l'état du sol permit de mettre à terre les batteries de quatre.

» La 1^{re} brigade a occupé la chaussée de Peh-Tang. La 2^e brigade est venue camper à quelque distance de la première; les Anglais occupaient la droite. 200 hommes de chaque armée avaient pris position sur le pont de communication entre la chaussée et le village.

» L'ordre avait été donné d'être sur pied le lendemain à trois heures du matin, lorsque le général de Montauban fut informé que le général anglais et le lieutenant-colonel Dupin avaient pénétré dans le fort évacué par les Chinois, qui n'y avaient laissé que deux pièces en bois cerclées en fer.

» Les Chinois avaient en soin de miner le fort et de déposer dans six endroits différents des bombes du plus fort calibre armées de batteries à pierre, soigneusement dissimulées. Nos hommes en marchant les auraient infailliblement fait partir, si le général de Montauban n'avait pris la sage précaution d'envoyer une compagnie de sapeurs pour rechercher les mines pratiquées par les assiégés.

A cinq heures, les alliés occupaient le fort, et la flottille était à l'ancre sous leur protection.

» Les troupes sont entrées dans Peh-Tang-Tcheu, gros bourg de 30,000 âmes. Toutes les autorités avaient fui; les habitants paraissaient fort effrayés. Ces populations sont plus sauvages ou plus craintives à mesure que l'on marche vers le nord.

» Dans ces contrées, l'eau fraîche est très-difficile à trouver; les bateaux qui alimentaient le village sont tous partis, mais la marine a pris des mesures pour assurer cette partie si importante de l'alimentation.

» Le 1^{er} août, plusieurs groupes de cavaliers s'étant montrés sur la levée qui conduit du Peh-Tang au Pei-Ho et un camp tartare ayant été signalé, les généraux alliés convièrent d'envoyer le lendemain de grand matin une reconnaissance dans la direction de ce camp, sous les ordres du général Colli-neau.

» Une canonnade assez suivie se fit entendre vers 8 heures du matin; les troupes avaient rencontré environ deux ou trois mille cavaliers et des fantassins

avec Louise, malgré mon affection pour mes parents, malgré le respect et l'obéissance que je dois à leur tendresse, je vous le déclare, parce que cela sera ainsi, j'épouserai Louise, alors même que je devrais rompre avec eux.

— Monsieur, dit froidement l'abbé, ceci est un point de vue nouveau, et je ne m'attendais pas, je l'avoue, à vous entendre vous exprimer ainsi. Dans les dispositions où je vous vois, il ne me paraît pas convenable de chercher à vous dissuader de prendre un parti que je réprouve à tel point que je deviendrais moi-même un obstacle à vos projets. J'ignore, d'un autre côté, les sentiments de M^{lle} Louise, mais ce dont je crois être sûr, c'est qu'elle n'acceptera jamais une semblable situation.

En attendant, Monsieur, et quelque chose qu'il arrive, je me plais à penser que vous respecterez assez la personne que vous aimez et aussi celle qui est sa seule famille pour vous abstenir absolument de visites qui ne pourraient que troubler son intérieur paisible et finiraient par compromettre une réputation de laquelle, je pense, vous devez avoir quelque souci.

— J'en prends l'engagement, Monsieur, répondit Henri, non sans une vive émotion; mais retenez bien ceci: j'aime Louise de toutes les forces de mon âme, et rien, entendez-vous, ne me coûtera pour l'obtenir.

L'abbé ne répondit pas; ils étaient d'ailleurs arrivés à Rueil: les deux hommes se saluèrent sans dire un mot de plus et l'abbé se dirigea vers sa demeure, tandis qu'Henri montait en voiture et retournait à Paris.

V.

L'hôtel de Brian était situé dans cette partie de la rue Taibout qui portait autrefois le nom de rue des Trois-Frères. C'était un assez bel édifice placé entre cour et jardin, composé d'un rez-de-chaussée, où se trouvaient les grands appartements de réception, et d'un premier étage habité par M. le marquis de Brian, par la marquise et par la comtesse de Némée, sœur du marquis et veuve depuis quelques années. Le premier étage de l'aile droite donnant sur la rue avait été affecté au logement de Henri, qui recevait volontiers chez lui cette foule de jeunes dé-sœuvrés riches et de famille qui peuple l'Opéra, Chantilly et le café Anglais. Le rez-de-chaussée était occupé par les écuries, les remises, les cuisines et les communs. Le jardin, admirablement entretenu, pouvait passer pour un grand luxe à une époque où on commençait à les faire disparaître du sol parisien.

Ainsi que nous avons eu occasion de le dire, le marquis de Brian avait émigré en Allemagne et n'avait jamais voulu s'enrôler dans l'armée de Condé ni sous les

ordres de Brunswick. Il avait vécu, dans l'obscurité et la retraite, de l'argent que lui faisait parvenir le notaire de sa famille à travers mille dangers.

Le marquis était un homme pratique, peu soucieux des grandes théories, et demandant qu'avant tout la société marchât tranquillement, dans de raisonnables conditions de bien-être, vers le but inconnu. Rempli de contradictions, malgré une assez forte dose de bon sens, il aimait à la fois l'autorité forte d'une monarchie et la liberté des assemblées délibérantes, sans s'apercevoir que là est précisément la contradiction politique de notre siècle.

Il détestait la perfide Albion dont il proposait cependant le régime politique comme modèle des gouvernements, et ne remarquait pas que les gouvernements des divers peuples ne sauraient être établis d'après des théories absolues, mais bien appropriés au génie, au caractère, aux mœurs des nations. Au demeurant, c'était un excellent homme, emporté, violent même lorsque l'on contrariait certaines idées, mais très-capable de revenir après des colères plus dangereuses pour son tempérament apoplectique que pour ceux qui les excitaient. Heureux d'ailleurs dans sa famille, il y pratiquait un despotisme éclairé.

(La suite au prochain numéro.)

qui couvraient un camp retranché à 8 kilomètres de Peh-Tang et à 1,200 mètres du point de jonction de la route de ce bourg avec les routes de Tien-Tsin et du Pei-Ho. Les décharges assez fréquentes dont le bruit avait mis en éveil la garnison anglaise et française du fort de Pei-Ho provenaient en grande partie d'une espèce de batterie de gros fusils de rempart, placée sur la face du camp ennemi qui bat la chaussée par laquelle nos troupes s'avançaient en bon ordre.

» Comme les forts de la rive gauche du Pei-ho n'étaient pas éloignés du lieu où l'action paraissait se passer, le général de Montauban monta à cheval et se dirigea de ce côté avec une autre section de montagne et une compagnie d'infanterie; il trouva le général Collineau qui, avec son énergie habituelle, avait pris les meilleures dispositions pour remplir la mission qui lui était confiée et dont le but était une simple reconnaissance et non un engagement sérieux.

» Après qu'il fut bien constaté aux yeux des Tartares que nous les avions chassés de leurs avant-postes et que nous restions fermes sous leur feu, la reconnaissance est rentrée à Peh-Tang sans avoir perdu un seul homme, un très-petit nombre de soldats anglais et français ont reçu des blessures sans gravité.

» Le camp retranché, défendu par la cavalerie tartare, était occupé par de l'infanterie; il est placé en avant d'un village assez considérable qui paraît être Ta-ku.

» Ces cavaliers tartares rappellent les goums arabes, moins l'audace individuelle; ils paraissent monter leurs chevaux avec facilité; leur armement se compose d'arc, de flèches et de fusils. Ils font un service d'avant-postes bien organisé, et personne ne peut sortir de Petang sans que la cavalerie de ces avant-postes ne fasse des signaux qui doivent être vus au loin.

» La fermeté des troupes européennes paraît surprendre les soldats chinois. L'attaque du camp retranché a dû suivre de près la reconnaissance dirigée par le général Collineau; l'occupation de ce point par les troupes alliées était d'autant plus désirée que le séjour de Petang offrait des difficultés sérieuses pour la fourniture de l'eau aux hommes et à la cavalerie, et que l'état sanitaire du corps expéditionnaire aurait pu souffrir d'un séjour plus prolongé dans un lieu si humide et si malsain.

» L'enlèvement de vive force du camp retranché a dû avoir lieu le 18 août.

» Au moment du départ du courrier, un mandarin à bouton bleu, escorté de deux cavaliers, venait d'agiter un parlementaire et apportait des propositions de la part du gouvernement chinois; on ignorait encore quelle était la nature de ces propositions; la marine et les troupes de terre, dans les deux armées, rivalisaient de dévouement, d'impatience et d'ardeur, et se préparaient à une lutte décisive; les premières nouvelles ne peuvent donc pas manquer d'avoir une portée sérieuse et un grand intérêt.

Une dépêche de Constantinople, du 10 octobre, venue par Marseille, annonce que Kubrizli et Riza pacha sont parfaitement d'accord, malgré les bruits contraires. En Moldavie, Valachie et Serbie règnent de vives inquiétudes par suite de concentrations de troupes russes en Bessarabie. Les Moldo-Valaques effrayés se rapprochent de la Turquie.

En Serbie, la famille du prince Milosch passe pour être inféodée à la politique russe et l'ancien parti du prince Kava Georgewich gagne du terrain. Le prince Couza est devenu impopulaire. On craint

qu'il ne manque d'énergie si des événements arrivent. — Havas.

On lit dans le *Constitutionnel* :

L'Opinion nationale annonçait hier au soir, d'après sa correspondance particulière, que le conseil général d'Alger avait donné sa démission en masse, à la suite d'une lettre qui aurait été adressée à son président, M. de Vaulx, premier président de la cour impériale, par M. le général de Martimprey, commandant en chef des forces de terre et de mer de la colonie.

Les informations de l'Opinion nationale sont incomplètes. La vérité est que des susceptibilités s'élevaient en effet élevées de part et d'autre, au sujet d'un passage du discours de M. de Vaulx, dans lequel cet honorable magistrat exprimait, avec raison, selon nous, le vœu que, dans un avenir peu éloigné, l'impôt arabe fût perçu comme l'impôt français par les agents civils du trésor.

Mais nous sommes heureux d'apprendre que ce malentendu d'un instant s'est promptement éclairci et qu'il n'avait ni la gravité ni les conséquences que l'Opinion nationale s'est un peu trop hâtée de lui attribuer. — Auguste Vitu.

FAITS DIVERS.

Nous lisons dans le *Journal de Lot-et-Garonne* :

Les vendanges sont fort avancées dans notre département; elles se font généralement dans d'assez bonnes conditions. La quantité dépasse toutes les espérances, et la qualité paraît devoir être supérieure à ce qu'on était en droit d'attendre. Elle dépendra d'ailleurs du soin que les propriétaires auront apporté au triage des raisins et à surveiller la cuvaison, qui ne devra pas trop durer.

— On lit dans le *Médocain*, de Lesparre :

Les vendanges sont à peu près partout terminées dans le Médoc. Un bon tiers de la récolte pendante a été perdu par suite de l'oidium, de la pourriture et du défaut de maturité. Cependant l'année 1860 dépassera en quantité celle de 1858; mais elle restera bien au-dessous pour la qualité. Telle est l'opinion des vigneron; les décuisions qui vont avoir lieu nous fixeront d'une manière tout à fait positive sur ces deux points.

— On lit dans la *Gironde* :

Les vendanges sont terminées dans l'arrondissement de Blaye. Il y a si peu d'uniformité dans le rendement, qu'il est impossible de préciser au juste la quantité de la récolte; tandis que tel propriétaire compte le double de l'année dernière ou à peu près les deux tiers de 1858, tel autre n'a pu atteindre que les trois quarts de l'année précédente. Cette irrégularité ne peut être attribuée qu'au développement de la maladie chez les uns et à sa décroissance chez les autres. La même variation existe pour la qualité. Les ventes de vins des années précédentes se continuent avec activité et les prix se tiennent fermes.

— On lit dans la *Chronique*, de Libourne :

Les vendanges sont en pleine activité sur tous les points dans l'arrondissement de Libourne, comme dans tout le département de la Gironde. Quelques communes ont même terminé. La récolte, sans être des meilleures comme qualité, se présente cependant un peu mieux qu'on ne l'avait espéré. Le vin est doux et assez coloré; il n'y a pas trop à se plaindre, nous assure-t-on de presque tous les côtés. Quelques ventes de vins ont eu lieu ces jours-ci.

Les vins rouges sont activement recherchés et les prix se sont tendus.

Pour faits divers : P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Victor-Emmanuel doit attendre à Foggia le vote annexionniste du 21. Lorsque ce vote sera connu, une députation se rendra auprès du roi pour lui faire connaître les chiffres exprimés et l'engagera à se rendre à Naples pour y prendre officiellement possession de ses nouveaux États.

Le roi François II vient de faire remettre aux ambassadeurs des puissances en ce moment à Gaëte, une protestation contre le vote du 21 octobre. Il déclare ce vote nul et de nul effet, contraire à ses droits et aux traités, et exécuté sous la pression des troupes piémontaises et garibaldiennes.

On croit que les troupes royales ne tarderont pas à évacuer Capoue pour se retirer derrière le Garigliano.

Turin, 19 octobre. — Des nouvelles de Pérouse annoncent qu'il circule à Orvieto une adresse au roi Victor-Emmanuel lui rendant hommage et une adresse à l'Empereur des Français. Ces deux adresses sont couvertes de plusieurs milliers de signatures.

La votation par le suffrage universel de la Sicile aurait lieu le 29 octobre. — Havas.

AVIS CONCERNANT

L'EMPRUNT DU CRÉDIT FONCIER.

La maison de banque A. SERRE, moyennant une simple commission de 1 fr. par obligation, se charge des souscriptions, versements successifs, retrait des titres de l'emprunt de 75 millions en 150,000 obligations, avec lots, du Crédit foncier de France.

Adresser demandes et fonds, 3, rue d'Amsterdam, à Paris. (508)

AVIS A NOS LECTRICES.

Le CACHEMIRE compte parmi les objets les plus essentiels à la toilette des dames; mais jusqu'alors son prix n'était pas abordable à toutes les fortunes. La Maison DUPONT, de Paris (Rue de la Chaussée d'Antin, 41, au coin de la rue Joubert), vient de surmonter cet obstacle en offrant des Cachemires des Indes et de France à des conditions impossibles ailleurs. — Vente et échange de châles; atelier de réparation; expédie en province (Affranchir). (486)

AVIS.

La Maison de banque A. SERRE, 3, rue d'Amsterdam, a l'honneur d'informer le public qu'elle ouvre des comptes-courants, avec chèques, à 4 p. 0/0. Les avances sur titres sont faites au taux de la banque de France, avec 1 25 de commission par mille francs prêtés. Négociations de titres aux conditions officielles. Envoi immédiat des sommes:

BOURSE DU 18 OCTOBRE.

3 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 68 83
4 1/2 p. 0/0 baisse 40 cent. — Fermé à 93 60.

BOURSE DU 19 OCTOBRE.

3 p. 0/0 hausse 03 cent. — Fermé à 68 90.
4 1/2 p. 0/0 hausse 30 cent. — Fermé à 93 90.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Pour cause de départ.

Le dimanche 21 octobre 1860, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, dans la maison de M. DESNOS, ex-professeur au collège, sise à Saumur, rue du Collège, n^o 2, à la vente publique aux enchères de son mobilier.

Il sera vendu :

Lits en noyer et en acajou, commodes, secrétaires, tables de travail et de toilette, table et étagère de salle à manger, consoles, guéridons, glaces, piano, fauteuils, chaises, tables de nuit, porcelaine, cristaux, environ 1,000 bouteilles vides, batterie de cuisine et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A VENDRE

Une jolie JUMENT de selle, qui pourrait convenir à un chasseur. S'adresser au boreau du journal.

A VENDRE

UNE MAISON, PROPRE AU COMMERCE, Sise à Saumur, à l'angle des rues du Temple et du Paradis.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M. ROSSIGNOL-DUPARC, ou M^e TOUCHALEAUME, notaire. (462)

A VENDRE

UNE MAISON Située à Saumur, rue d'Orléans, Composée de trois boutiques, premier et second étage; cour, magasin derrière, avec issue sur la rue Daillé. S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (491)

A VENDRE

UNE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, n^o 72, Avec Jardin, remise et écurie. S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (493)

A VENDRE

UNE MAISON

Située à Saumur, rue des Payens, avec BEAU JARDIN, ayant issue sur la place de la Grise. Cette maison était occupée par M^{me} veuve Leroux de Romans. S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (492)

A VENDRE

1^o Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.
2^o Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs. S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A VENDRE

Sur pied,

La RÉCOLTE D'UN CLOS de vigne rouge, en bon rapport, contenant 27 ares 50 centiares, sis à Saumur, rue des Moulins, avec PRESOIR.

S'adresser à M^e LE BLAYE, notaire à Saumur. (500)

A VENDRE

Une très-belle Propriété,

Située dans le canton de Gennes, arrondissement de Saumur,

Consistant en maison de maître nouvellement construite, vastes servitudes, jardins, terres, prés et bois, le tout d'une contenance de 289 hectares 48 ares 72 centiares. Cette propriété présente tous les avantages de la chasse.

S'adresser à M^e LÉBOUX, notaire à Saumur, et à M^e BEAUCHÉNÉ, notaire à Ambillon. (448)

Hôpital Militaire de l'École de Cavalerie.

ADJUDICATION

AU RABAIS

DES DENRÉES ET OBJETS DE CONSOMMATION

Pour l'année 1861.

Le public est prévenu que le 30 octobre 1860, à midi, il sera procédé, à l'Hôpital Militaire de l'École de Cavalerie de Saumur, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des denrées et objets de consommation ci-après désignés, nécessaires audit Hôpital pendant l'année 1861.

Cette adjudication sera faite par le Sous-Intendant militaire, chargé de la surveillance administrative de l'établissement, en présence des officiers de santé en chef et de l'officier-comptable.

DÉSIGNATION DES FOURNITURES.

1 ^{er} GROUPE.....	Viande	kilogramme.
2 ^e GROUPE.....	Pain { 1 ^{re} qualité	id.
	2 ^e qualité	id.
3 ^e GROUPE.....	Vin rouge.	litre.
	Vin blanc.	id.
3 ^e GROUPE BIS...	Bière	id.
	Chocolat	kilogramme.
	Gluten granulé.	id.
4 ^e GROUPE.....	Semoule et crème de riz.	id.
	Vermicelle	id.
	Riz	id.
	Fleur de farine.	id.
5 ^e GROUPE.....	Pommes de terre.	id.
	Carottes et navets.	id.
6 ^e GROUPE.....	Oufs	nombre
	Beurre	kilogramme.
6 ^e GROUPE BIS...	Lait	litre.
	Farine d'orge.	kilogramme.
	Farine de seigle.	id.
7 ^e GROUPE.....	Orge en grains	id.
	Haricots	id.
	Lentilles	id.
	Pois	id.
7 ^e GROUPE BIS...	Paille de couchage	id.
	Alcool	id.
	Miel { blanc	id.
	jaune	id.
	Sucre (lumps blanc)	id.
	Pruneaux	id.
	Sel	id.
8 ^e GROUPE.....	Huile d'olives.	id.
	Vinaigre	id.
	Bougies stéariques	id.
	Chandelles	id.
	Huile à brûler.	id.
	Savon ordinaire	id.
	Cristaux de soude.	id.
8 ^e GROUPE BIS...	Saindoux de 1 ^{re} qualité.	id.
	id. 2 ^e qualité	id.
	Linge { Bandes roulées.	id.
	à Grand linge.	id.
9 ^e GROUPE.....	pansement { Petit linge	id.
	à Grand linge	id.
	Charpie de fil.	id.
	Bois à brûler.	quintal métrique.
10 ^e GROUPE.....	Charbon de bois.	hectolitre.
	id. de terre.	quintal métrique.
	Coke	id.
	Fagots d'allumage	nombre.
11 ^e GROUPE.....	Objets de bureau.	main
	id. id.	nombre.
	id. id.	nombre.
	id. id.	kilogramme
	Fioles à médecine.	nombre.
12 ^e GROUPE.....	Faïence et porcelaine.	id.
	Terre et grès.	id.
	Verre	id.
13 ^e GROUPE.....	Blanchissage	à la pièce

Les soumissions ne pourront être faites que pour la fourniture d'un ou de plusieurs des groupes ci-dessus, et devront porter un prix ferme pour chacune des denrées qu'ils comportent, à l'exception du pain et de la viande, pour la fourniture desquels les soumissions stipuleront un rabais sur les mercuriales successives. Toutes les soumissions seront établies sur papier timbré (cette condition est de rigueur) et comporteront un prix exprimé en fractions décimales dérivant directement du franc, unité monétaire, soit en centimes et millimes ou millièmes de franc; ainsi par exemple, le nombre 3 fr. 57,2, s'exprimera trois francs cinquante-sept centimes et deux millièmes de franc.

Elles seront en outre accompagnées d'un état des quantités dépensées pendant les huit premiers mois de 1860, sur lequel les adjudicataires feront ressortir le montant de la dépense au nouveau prix demandé par eux. Cet état sera délivré gratis à ceux qui en feront la demande.

Les personnes, dont l'intention est de soumissionner pour les fournitures de vin, riz, vermicelle, pruneaux, légumes secs, huile à brûler, sucre et miel, sont invitées à examiner préalablement les échantillons déposés à l'Hôpital, afin de pouvoir établir leurs prix d'après la qualité de ces objets qui serviront de types à l'adjudication.

Les denrées seront rendues et livrées à l'Hôpital aux frais du fournisseur, sur la demande de l'Officier-Comptable.

Chaque soumissionnaire devra présenter une caution valable, qui sera solidaire avec lui envers le Gouvernement, et dont les noms, qualité et demeure seront être mentionnés au bas de la soumission. Un certificat de l'autorité

civile, ou de la chambre de commerce, constatant la solvabilité du soumissionnaire et de sa caution, y sera joint.

On n'admettra à concourir aux adjudications que les personnes qui exercent elles-mêmes le genre de commerce auquel se rapportent les objets soumissionnés. Toutefois les négociants munis de la patente de première classe seront admis à soumissionner pour toute espèce de fourniture.

Aucune soumission ne sera admise si elle ne renferme toutes les conditions précitées.

L'adjudication ne sera définitive qu'après l'approbation ministérielle.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges au bureau du Sous-Intendant militaire, rue Bodin, et au bureau de l'Officier-Comptable, à l'Hôpital de l'École de Cavalerie, où l'on aura l'aperçu de l'importance des fournitures.

Fait à Saumur, le 9 octobre 1860.

Le Sous-Intendant militaire,
BROU.

(496)

VIN ET SIROP DE QUINIUM D'ALFRED LABARRAQUE, approuvés par l'Académie impériale de médecine. Notre QUINIUM renferme, en proportions toujours identiques et sous un petit volume, tous les principes fébrifuges et toniques qui existent dans les meilleurs quinquinas, avantage tellement capital, qu'il lui a mérité l'approbation de l'Académie de Médecine.

La constance de notre *Vin de Quinium* contre les affections périodiques et pour réparer l'épuisement des forces, soit partiel, soit général, justifie la préférence que les médecins lui accordent sur les vins et élixirs de quinquina qui, préparés avec des écorces, dont le principe actif varie souvent de 1 à 40 gram. par kilo, ont une action toujours incertaine. — CHAQUE BOUTEILLE PORTE NOTRE SIGNATURE SUR L'ÉTIQUETTE. — Vente en gros : Maison L. FRÈRE, rue Jacob, 19, à Paris. Dépôts, pour le détail, dans les principales pharmacies de chaque ville. (459)



DÉPÔT UNIQUE du liniment anti-rhumatismal de Laigniez de Tanville

DÉPÔT UNIQUE de la Poudre anti-fornique de Comte, pharm.

Ce Topique, seul sans concurrence, guérit radicalement et sans interruption de travail, les couronnemens, blessures par les harnais, javarts, etc. — Le poil repart de la même couleur sur la partie blessée. — Se trouve à Saumur, chez les pharmaciens.

POMMADE DES CHATELAINES
OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE.

Cette Pommade est composée de plantes hygiéniques, à base tonique. — Découvert dans un manuscrit, par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen-âge pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir, en s'en servant journellement. — Prix du pot, 3 fr. — Composé par CHALMIN, chimiste, à Rouen, r. de l'Hôpital, 40. — Dép. dans toutes les villes : A Saumur, chez M. Butzeau et M. Pissot, coiffeurs-parfumeurs; à Baugé, chez M. Chaussepied, coiffeur-parfumeur. (47)

A VENDRE
UNE MAISON,

Située rue du Prêche, occupée par M. LARDÉ-HUARD.

Elle est composée de quatre pièces au rez-de-chaussée et au premier étage; deux chambres et un cabinet au deuxième étage; greniers, mansarde et cabinet; un jardin, avec soixante pieds d'arbres; pompe, lieux et bassin. (199)

A VENDRE
DE SUITE,

Une très-jolie DEVANTURE DE MAGASIN à caissons, verre double, rayons et comptoirs; le tout à la Chapelle-sur-Loire.

S'adresser, pour voir et pour traiter, à M. COULON, à la Chapelle-sur-Loire. (488)

A VENDRE OU A LOUER,
Une MAISON, avec JARDIN, rue du Petit-Pré. S'adresser à M. BEUROIS, place du Roi-René. (480)

A LOUER DE SUITE,
MAISON, nouvellement restaurée, Rue Royale, n° 16. S'adresser à M^e LE BLAYE, notaire à Saumur. (428)

DEUX COUPLES DE CYGNES
A VENDRE
Au château de Sainte-Verge, près Thouars. (494)

MAISON A LOUER
Présentement.
Cette maison, située rue Verte, près le Champ-de-Foire, est composée de huit chambres à feu, deux celliers, cours et jardin.
La maison est fraîchement décorée. S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois à Saumur. (221)

A LOUER
Jolie MAISON bourgeoise, Cour, Ecuries et Remise, Rue des Forges, n° 10. S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur.

MAISON A LOUER
de suite,
Située place Saint-Michel, vue sur le quai. S'adresser à M. CHUDEAU père. (483)

A LOUER
Présentement,
UNE MAISON
AVEC ÉCURIE, REMISE ET JARDIN, Rue du Prêche. S'adresser à M^{me} DABURON, rue du Prêche. (537)

UNE MAISON DE BLANC
Demande un Apprenti. S'adresser au bureau du journal.

Place de la Bilange, 36, à Saumur,
SIMON,
MARCHAND DE CHAUSSURES,
A l'honneur de prévenir qu'il vient de recevoir de Paris tout un assortiment de chaussures pour l'hiver; souliers en satins blanc et noir pour bal, chaussures de chasse. (501)

M. GAULTIER-BRIÈRE, libraire à Saumur, demande un EMPLOYÉ. Inutile de connaître la librairie.

Les D^{lles} PEPIN
à Saumur, Grand'Rue, n° 1^{er}.
Se chargent de monter toute espèce de travaux d'aiguille, tels que: vide-poches, coussins, capelines, etc., de faire de la tapisserie et de la broderie, de raccommoder et de blanchir les dentelles à neuf. (484)

Saumur, P. GODET, imp.